



TRANSITYRE B.V.  
Registered Office  
Eikdonk 5  
P.O. BOX 6578  
4802 HN BREDA  
The Netherlands  
Reg. 200 54402 K.v.K.  
Phone (31) 76 57 92300  
Fax (31) 76 57 14733  
Fax (31) 76 57 92327

Sales and Administration Department  
Establishment in FRANCE  
Siret : 480 127 026 00023  
Place des Carmes-Déchaux  
63040 - Clermont-Ferrand Cedex 9  
France  
Tél. : 33 (0)4 73 32 20 00  
Fax : 33 (0)4 73 32 29 85  
VAT : NL007853737 B01

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EXPORT

1. Par le seul fait que l'Acheteur nous passe commande directement ou par l'intermédiaire d'autres Sociétés du Groupe Michelin, il accepte nos conditions générales de vente, et ce nonobstant toute clause figurant sur ses documents de commande ou d'achat. Les commandes sont sujettes à acceptation écrite de notre part et peuvent être réduites ou annulées, notamment en fonction de nos disponibilités.
2. Lorsque des autorisations ou formalités de toute nature, notamment d'importation ou de change, sont exigées pour l'importation dans le pays de destination ou pour le paiement de nos Produits, leur obtention ou leur accomplissement en temps utile est à la charge et sous l'entière responsabilité de l'Acheteur.
3. Nos Produits sont vendus ferme et ne sont ni repris ni échangés. Chaque paiement doit être effectué dans la même devise que celle de la facture.
4. Nos prix et tarifs sont toujours modifiables sans préavis.
5. Les incoterms 2020 de la Chambre de Commerce Internationale définissent les obligations réciproques du vendeur et de l'Acheteur, sauf disposition spécifique des présentes conditions qui prévaudront dans tous les cas.
6. L'Acheteur doit sauvegarder tous recours éventuels contre les transporteurs en cas de manquants, avaries, retards, etc. et prendre toutes dispositions, accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans les délais requis.
7. Il est interdit d'altérer ou de dénaturer en totalité ou en partie, les marquages et numéros figurants sur nos Produits au moment de la livraison et de vendre ceux qui auraient subi une telle altération ou dénaturation.  
Dans le cas de pneumatiques rechapés ou renouvelés, l'Acheteur est tenu de les revendre comme tels et d'en préciser la nature exacte à ses propres clients, notamment sur tous documents commerciaux. Il en est de même des Produits déclassés.  
Toute reproduction de nos Cartes et Guides est interdite.
8. Nos Produits sont garantis exempts de défaut de matière ou de fabrication. En cas de mise en jeu de cette garantie, l'indemnisation de l'Acheteur sera limitée au remplacement nombre pour nombre ou à la réparation des Produits concernés ou à leur contre-valeur appréciée "sortie de nos magasins".  
Notre responsabilité ainsi que celle du fabricant ne peuvent être engagées pour un dommage quel qu'il soit, relevant d'un usage anormal de nos Produits.  
Les conditions prescrites par nous-mêmes ou par le fabricant concernant notamment le stockage, le montage, le gonflage, la pression et l'utilisation des pneumatiques doivent être respectées par l'Acheteur qui est également tenu d'informer ses clients et les usagers.
9. Il est interdit de réexporter nos Produits en dehors du pays pour lequel ils ont été commandés, à moins que cette clause soit contraire à une disposition faisant force de loi.

En cas de non-respect constaté de cette interdiction, nous nous réservons le droit d'arrêter toute livraison.

10. A moins de conventions contraires révocables à notre gré, nos Produits sont payables au comptant à notre siège social par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une Banque agréée par nous, quels que soient le mode et le lieu de livraison.
11. Lorsque, par dérogation à la clause ci-dessus, et au vu des garanties offertes, nos Produits sont payables à terme, le seul fait du non-paiement à l'une de nos échéances prévues entraîne de plein droit la déchéance du terme, l'intégralité de la créance devenant immédiatement exigible et nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution de nos propres obligations jusqu'au versement de l'arriéré. A défaut de paiement à la date prévue, nous nous réservons le droit d'appliquer des pénalités de retard égales au taux de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, à la date de facturation, majoré de 7 (sept) points de pourcentage et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Pour le cas où le taux de refinancement de la banque centrale du pays de votre principal établissement serait supérieur à celui de la Banque Centrale Européenne, nous nous réservons le droit d'appliquer le taux de la banque centrale de ce pays majoré de sept points de pourcentage. En toutes hypothèses, le taux applicable auxdites pénalités sera limité au taux maximum autorisé par la loi locale, si elle le prévoit.

Nous nous réservons le droit de livrer ultérieurement au comptant.

Faute pour l'Acheteur de respecter son engagement de paiement à bonne date, nous nous réservons le droit de résilier la vente à tout moment, après simple mise en demeure et de reprendre la disposition entière des documents et des Produits, ceci jusqu'à réception des transferts correspondant à la valeur de nos factures.

**Michelin restera propriétaire des marchandises vendues jusqu'à l'encaissement complet du montant facturé.**

12. L'Acheteur ne peut pas compenser les sommes dues par celles que nous lui devons.
13. Constitueront pour nous un cas de Force Majeure les événements échappant raisonnablement à notre contrôle et pouvant être la cause notamment, d'une non-livraison, d'une livraison tardive, d'une livraison défectueuse et/ou tous les cas entrant dans la définition de la Clause de Force Majeure ICC 2003. Toute conséquence d'un cas de Force Majeure sera réglée conformément à cette Clause.
14. Michelin se réserve le droit de ne pas vendre ses produits à usage potentiellement militaire à des clients revendeurs implantés dans ou susceptibles de les revendre à des distributeurs/utilisateurs opérant dans les pays inscrits à la liste ONU (Organisation des Nations Unies), liste du Conseil de l'Europe et liste OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) des pays sous embargo militaire. En cas de présomption forte d'un risque d'écoulement vers les pays sus cités, Michelin se réserve le droit de demander la fourniture d'une contremarque ou d'une facture de son revendeur vers son propre client pour s'assurer de la destination des produits sus cités et de ne pas vendre les produits mentionnés. Les listes des produits à usage potentiellement militaires et des pays sous embargo militaires sont disponibles sur demande auprès de votre interlocuteur Michelin habituel.
15. L'Acheteur s'engage à se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de fourniture, vente, transfert, exportation, re-transfert, ou ré-exportation des Produits Michelin, incluant notamment les sanctions économiques, les règles en matière de contrôle des exportations et les embargos commerciaux (« Sanctions »). L'Acheteur, directement ou indirectement, ne doit pas, par ses actions, exposer Michelin à un risque de violation des Sanctions applicables ou de la politique Michelin.

### **Positions Groupe Michelin**

L'Acheteur s'engage à respecter les Positions Groupe de Michelin. Les Positions Groupe de Michelin sont définies comme les décisions prises par Michelin en ce qui concerne la vente de Produits dans certains pays, et qui peuvent contenir des exigences plus restrictives que les Restrictions Commerciales. Elles sont basées sur des considérations d'ordre commercial et/ou de conformité incluant notamment mais non limitativement des problématiques de blanchiment d'argent, de corruption et de financement du terrorisme. Ces Positions Groupe s'appliquent à tout produit vendu en tant que pièce de rechange ou faisant partie d'un ensemble plus large (tels qu'un ensemble monté, véhicule terrestre, avion, etc...). À la date de signature du Contrat, la liste des pays dans lesquels Michelin refuse et interdit toute vente directe ou indirecte (y compris le transit des produits à travers ces pays) est la suivante : Iran, Cuba, Syrie, Corée du Nord. Cette liste est susceptible d'évoluer pendant la durée du contrat et Michelin se réserve le droit de notifier ces modifications à l'Acheteur.

### **Restrictions Commerciales**

L'Acheteur s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne la fourniture, la vente, le transfert, l'exportation, le re-transfert, la réexportation des Produits, incluant notamment celles relatives aux sanctions commerciales (incluant notamment mais non limitativement les embargos totaux ou sectoriels, les sanctions relatives aux personnes morales ou physiques interdites) et celles relatives au contrôle des exportations (incluant notamment mais non limitativement les produits militaires ou double-usage), ci-après les « Restrictions Commerciales ». Afin que nul doute ne subsiste, toutes les lois et réglementations applicables peuvent comprendre celles émanant des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'OSCE ou des États-Unis d'Amérique.

L'Acheteur, directement ou indirectement, ne doit pas, par ses actions, exposer Michelin à un risque de violation des Restrictions Commerciales applicables. En outre, L'Acheteur ne doit pas fournir, vendre, transférer, exporter, retransférer, réexporter, mettre à disposition ou utiliser tout Produit fourni par Michelin, de manière à éluder, contourner ou éviter les Restrictions Commerciales applicables.

L'Acheteur peut seulement fournir, vendre, transférer, exporter, retransférer, réexporter, mettre à disposition ou utiliser les Produits en conformité avec les lois applicables et ne doit pas réaliser une des activités susmentionnées, directement ou indirectement avec :

- a. Un individu, une entité ou une organisation, située, localisée, enregistrée, immatriculée, domiciliée ou ayant son siège social dans une juridiction ciblée par une Restriction Commerciale applicable,
- b. Une « Personne Sanctionnée » : Personne Sanctionnée désigne un individu, une entité ou une organisation qui est (i) soit désignée ou figurant sur une liste de

Restrictions Commerciales, (ii) soit appartenant ou étant contrôlée par une personne spécifiquement désignée ou figurant sur une liste de Restrictions Commerciales, ou (iii) agissant au nom ou pour le compte de toute personne spécifiquement désignée ou figurant sur une liste de Restrictions Commerciales ;

c. Pour toute utilisation, à des fins ou pour des activités interdites ou soumises à des restrictions dans le cadre des Restrictions Commerciales.

Dans l'hypothèse où Michelin a des raisons de penser que l'un de ses Produits a été fourni, vendu, transféré, exporté, retransféré, réexporté, mis à disposition ou utilisé dans une juridiction ciblée par une Restriction Commerciale applicable, ou par une Personne Sanctionnée ou pour toute utilisation, à des fins ou pour des activités interdites ou soumises à Restrictions Commerciales, Michelin se réserve le droit :

- a) De suspendre immédiatement le respect de ses obligations au titre du Contrat
- b) De demander à l'Acheteur des informations complémentaires ou des preuves, incluant notamment mais non limitativement ;
  - i. Toute licence, autorisation, ou approbation obtenue par l'Acheteur en ce qui concerne la fourniture, la vente, le transfert ou l'exportation des Produits ;
  - ii. Tout certificat ou engagement pris par l'utilisateur final des Produits et fourni à l'Acheteur ;
  - iii. Toute documentation commerciale ou de transport, incluant notamment les factures ou les connaissements ;

De manière à vérifier l'utilisation finale ou les utilisateurs finaux des Produits.

c) De prendre toute autre mesure appropriée et proportionnée concernant sa relation commerciale avec l'Acheteur.

L'Acheteur certifie qu'à la date de la signature du Contrat, ni l'Acheteur, ni l'une des affiliées de son Groupe, ni l'un de leurs directeurs ou dirigeants respectifs ne sont des Personnes Sanctionnées. L'Acheteur s'engage à notifier immédiatement Michelin, si l'Acheteur ou l'une des affiliées de son Groupe, ou si l'un de leurs directeurs ou dirigeants respectifs deviennent des Personnes Sanctionnées. De plus, l'Acheteur s'engage à informer Michelin immédiatement s'il est ou devient informé ou a des raisons de penser qu'il ou que l'une des affiliées de son Groupe, ou que l'un de leurs directeurs ou dirigeants respectifs devient une Personne Sanctionnée.

Dans l'hypothèse où l'un des Produits fournis par Michelin est à nouveau fourni, vendu, transféré, exporté, distribué ou mis à disposition d'un tiers, l'Acheteur s'engage à prendre toute action raisonnablement nécessaire afin de s'assurer que ces tiers (a) sont en conformité avec les Restrictions Commerciales et les Positions Groupe de Michelin applicables, et (b) n'exposent pas Michelin, directement ou indirectement, à un risque de violation desdites Restrictions Commerciales ou des Positions Groupe de Michelin applicables.

L'Acheteur s'engage à indemniser et protéger Michelin contre toute perte, coûts, actions, dommages, responsabilité, dépenses, incluant les frais d'avocats, et les frais de transaction ou d'action en justice, occasionnés par toute violation des Restrictions Commerciales ou des Positions Groupe de Michelin par l'Acheteur. L'Acheteur est responsable de toute action ou omission commise dans l'exercice de ses obligations au titre de la présente clause, que ce soit de son propre fait, ou du fait de ses dirigeants, employés, affiliés, agents, fournisseurs ou sous-traitants, quels qu'ils soient.

16. Les ventes soumises aux présentes conditions sont régies par le droit français à l'exclusion expresse de la Convention de Vienne du 11 avril 1980.

Tous litiges seront jugés par les Tribunaux de Clermont-Ferrand en France même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs nonobstant toute clause contraire.

Toutefois, nous nous réservons le droit de porter devant les Tribunaux compétents du lieu du siège social de l'Acheteur ou de la situation de ses actifs ou de la situation de nos Produits toute action ayant pour objet le paiement, le recouvrement de nos créances ou la restitution de nos Produits.

17. Les conditions de stockage, le choix des pneumatiques, le montage, le gonflage, la pression, l'utilisation du pneu et ses limites, les réparations ou interventions similaires tel que recommandés par Michelin doivent être suivis et respectés par nos clients qui à leur tour se doivent d'informer les utilisateurs finaux. Nos clients sont tenus de former leurs employés en lien direct avec les utilisateurs finaux et doivent interdire tout type de réparation (crevaisson, soudure de jante) sans démontage préalable du pneu. En cas de doute, nous vous invitons à consulter notre documentation technique ou à prendre contact avec un de nos techniciens ou votre assistant commercial.

